

PUBLICS CONCERNÉS

Les titulaires d'une carte professionnelle en immobilier et leurs mandataires, les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP).

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- Préalablement à cette formation, le participant devra être soumis à l'obligation de formation continue édictée par les textes précédemment visés

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage,
- Évaluation des acquis à chaque fin de module et suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Évaluation finale

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 14 Heures avec une possibilité d'accès au cours durant 6 mois

PACK 1- IMMOBILIER – IOBSP - 2022

Parcours conforme aux exigences de la loi Alur et la DCI

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- répondre aux exigences règlementaires de formation annuelle continue ;
- justifier du maintien de ses connaissances et compétences professionnelles.

COMPÉTENCES VISÉES

Le programme de formation PACK 1- IMMOBILIER - IOBSP- 2022 est destiné à des professionnels de la gestion de patrimoine afin de leur permettre de parfaire la mise en œuvre de connaissances techniques

PROGRAMME

Module 1 – La Loi Hoguet et le mandat en pratique - 7 heures (Immobilier)

1 – la loi Hoguet en pratique

- Champ d'application
- La carte professionnelle
- L'attestation d'emploi
- La déclaration préalable d'activité
- Les registres, carnets et le compte séquestre
- Les affichages obligatoires
- Les contrôles

2 – Le mandat en pratique

- Les conditions du droit à honoraires
- Les différents types de mandat
- Le formalisme du mandat
- Conséquences du non respect du formalisme sur le droit à honoraires

HEURES VALIDEES

- 14 Heures en Immobilier
- 7 Heures en IOBSP

Module 2 –Le devoir de conseil des CGP en pratique – 7 heures
(Immobilier et IOBSP)

1 - Rappel du cadre réglementaire applicable aux acteurs de la gestion de patrimoine (CIF, IOBSP, IAS, Immobilier)

- Présentation des statuts de l'intermédiation et du conseil
 - A) Conseiller en investissements financiers (CIF)
 - B) Intermédiaire en assurance (IAS)
 - C) Intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement (IOBSP)
 - D) Transaction immobilière et fonds de commerce
 - E) Compétence juridique appropriée (CJA)
- Autorités de tutelle et Rôle des associations professionnelles CIF/ Réforme du courtage
 - A) ACPR
 - B) AMF
 - C) CNTGI /Commission Nationale des sanctions
 - D) Rôle des associations professionnelles CIF / Réforme du courtage

2 - Evolution récente du cadre réglementaire des métiers de la Gestion de Patrimoine

- Impact de MIF2 sur les CIF
- Impacts de DDA et du règlement « disclosure » sur les IAS
- Réforme du crédit immobilier
- Règlement PRIIP'S
- Evolution du cadre réglementaire en matière de LCBFT

3 - Mise en œuvre du devoir de conseil des CGP (Panorama des dispositions applicables au parcours client)

- Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux CIF (Panorama des dispositions applicables au parcours client)
- II. Rappel des règles des obligations réglementaires applicables aux IAS et aux IOBSP
- III. Rappel des obligations applicables en matière de Lutte Contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB/FT)
- IV. Mise en place d'un dispositif de conformité adapté à l'application du devoir de conseil

EVALUATIONS

- Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire ou virement bancaire

AUTEURS

Patricia ROUVIER, Arieh
BRUNSCHWIG, Caroline Dubuis-
Talayrach,

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables à nos formations pour en adapter l'accès, les modalités pédagogiques et le suivi en fonction de la situation de handicap annoncée. Si nécessaire, notre référent handicap Mme Rouvier fera appel à des partenaires spécialisés.

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Rapport des temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) directement téléchargeable par le stagiaire

Parcours avec 2 étapes de validation progressive obligatoires

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de Patrimoine DESU Gestion de patrimoine, certifiée CGPC.
Sumatra Formation Conseil

VALIDATION DE LA FORMATION

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances si la note est $\geq 70\%$

L'attestation de formation est disponible immédiatement

Tests d'acquisition des connaissances

Documentation téléchargeable

Test de validation final

Assistance technique incluse

Accès valable 6 mois

Financement OPCO



ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE (FOAD)

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SFC composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30 par mail.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PACK 1
14 HEURES

Sumatra **FC**

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA FORMATION**

IMMOBILIER

4
IOBSF